LEONES FORMATION

PROGRAMME

FORMATION SSIAP 3

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes 3

OBJECTIFS

À l'issue de la formation SSIAP 3 :
Le titulaire du SSIAP 3 pourra diriger et coordonner la sécurité incendie dans des ERP et IGH. Il saura :

- Superviser les équipes de sécurité et organiser leur formation.
- Élaborer et actualiser les procédures de sécurité incendie.
- Veiller à la conformité réglementaire et collaborer avec les autorités.
- Gérer les crises et coordonner les secours en cas d'urgence.
- Piloter et maintenir les équipements de sécurité incendie.
- Proposer des améliorations pour renforcer la sécurité globale.

Ces compétences garantissent un management expert en sécurité incendie.

FORMATEUR

Des intervenants Sapeurs-Pompiers actifs ou sélectionnés et formés par ces derniers assurent une formation au plus près de la réalité.
NB : Les intervenants, tous détenteurs a minima du diplôme enseigné, ont également réussi nos tests rigoureux d'admission.

DURÉE, LIEU ET NOMBRE DE STAGIAIRES

- 216 heures de face à face pédagogique .
- Dans nos locaux ou sur site conventionné
- En présentiel,
- Groupe de 4 à 10 stagiaires.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Parler, lire et écrire en français. Etre titulaire du SST) : sauveteur secouriste du travail , en cours de validité
- Titulaire du diplôme SSIAP 2 (en cours de validité)
- Expérience professionnelle en tant que SSIAP 2, justifier de trois ans d'expérience dans cette fonction
- Diplôme de niveau 4 minimum

NB : Un certificat médical d'aptitude, à fournir avec le dossier d'inscription, est requis pour participer

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pour fournir une formation personnalisée, nos sessions SSIAP 3 combinent des apports théoriques et des échanges d'expériences avec les stagiaires. Nos formateurs, tous qualifiés, enrichissent la théorie par des démonstrations pratiques, telles que la manipulation des équipements incendie ou la gestion des évacuations. La formation inclut également des exercices en groupe, des mises en situation adaptées aux risques spécifiques de l'établissement, l'étude de cas concrets, et se conclut par un récapitulatif des points clés abordés.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Bac à feu, extincteurs, signalétique incendie ;
- Système d'alarme et matériel de désenfumage ;
- Plans d'évacuation et tenues adaptées ;
- Vidéoprojecteur, ordinateur, paperboard ;
- Fiches de suivi, grilles de certification ;
- Évaluations formatives et accessoires pratiques.
- RIA, machine a fumée
- Quizz BOX
- Matériel de secourisme (SST conforme aux recommandations INRS

PROGRAMME FORMATION SSIAP 3

PROGRAMME

OUVERTURE DE LA FORMATION

Accueil des stagiaires et présentations de la formation

LE FEU ET SES CONSEQUENCES

Le feu, réaction rapide de combustion, dégage chaleur, lumière et gaz, avec des impacts souvent dévastateurs sur les structures, l'environnement et les vies. Le comprendre est clé pour le prévenir et le maîtriser.

LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS

La sécurité incendie prévient et limite les risques grâce à des règles strictes, des équipements adaptés, des formations, et une bonne conception des bâtiments. Une organisation efficace protège les occupants et réduit les dommages.

LA REGLEMENTATION INCENDIE

La réglementation incendie fixe des normes pour prévenir les risques dans les ERP et IGH, couvrant conception, équipements et évacuation. Elle définit les responsabilités des exploitants et la formation du personnel pour protéger personnes et biens.

GESTION DES RISQUES

La gestion des risques identifie, évalue et maîtrise les dangers pour assurer sécurité et résilience, via prévention, protection et plans d'intervention adaptés.

CONSEIL AU CHEF D'ETABLISSEMENT

Le chef d'établissement gère la sécurité incendie avec conseil pour garantir la conformité, prévenir les risques et organiser une protection efficace.

CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SECURITE

Le correspondant des commissions de sécurité assure le lien avec les autorités, prépare les visites, veille à la conformité et applique les recommandations.

LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE

Le management de l'équipe de sécurité consiste à organiser, coordonner et motiver les agents pour garantir une vigilance constante et une réponse efficace face aux risques. Cela inclut la répartition des tâches, la formation continue et le maintien d'un esprit d'équipe performant.

LE BUDGET DU SERVICE SECURITE

Le budget du service sécurité couvre les ressources nécessaires à la prévention et à la gestion des risques. Il inclut les coûts liés aux équipements, à la formation, à l'entretien des installations, ainsi qu'à la rémunération du personnel, tout en respectant les contraintes économiques de l'établissement

PROGRAMME FORMATION SSIAP 3

ORGANISATION DE LA FORMATION

ACTIVITÉ	CONTENU	DUREE
LE FEU ET SES CONSEQUENCES		
SEQUENCE 1	• LE FEU	• 4H00
SEQUENCE 2	• COMPORTEMENT AU FEU	• 4H00
SEQUENCE 3	• MISE EN ŒUVRE DES MOYENS D'EXTINCTION	• 4H00
LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS		
SEQUENCE 1	• MATERIAUX DE CONSTRUCTION	• 04H00
SEQUENCE 2	• ETUDES DE PLANS	• 22H00
SEQUENCE 3	• OUTILS D'ANALYSE	• 39H00
LA REGLEMENTATION INCENDIE		
SEQUENCE 1	• ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGLEMENTATION	• 04H00
SEQUENCE 2	• CLASSEMENT DES BÂTIMENTS	• 02H00
SEQUENCE 3	• DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES ET TECHNIQUES	• 32H00
SEQUENCE 4	• MOYENS DE SECOURS	• 12H00
SEQUENCE 5	• VISITES	• 10H00
SEQUENCE 6	• NOTIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES	• 03H00
GESTION DES RISQUES		
SEQUENCE 1	• ANALYSE DES RISQUES	• 12H00
SEQUENCE 2	• REALISATION DES TRAVAUX DE SECURITE	• 04H00
SEQUENCE 3	• DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	• 07H00
CONSEIL AU CHEF D'ETABLISSEMENT		
SEQUENCE 1	• INFORMATION DE LA HIERARCHIE	• 04H00
SEQUENCE 2	• VEILLE RÉGLEMENTAIRE	• 02H00
CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SECURITE		
SEQUENCE 1	• COMMISSIONS DE SÉCURITÉ	• 06H00
LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE		
SEQUENCE 1	• ORGANISER LE SERVICE	• 08H00
SEQUENCE 2	• EXERCER LA FONCTION D'ENCADREMENT	• 08H00
SEQUENCE 3	• NOTION DE DROIT DU TRAVAIL	• 06H00
SEQUENCE 4	• NOTION DE DROIT CIVIL ET PENAL	• 04H00
LE BUDGET DU SERVICE SECURITE		
SEQUENCE 1	• SUIVI BUDGETAIRE DU SERVICE	• 03H00
SEQUENCE 2	• FONCTION ACHAT	• 03H00
SEQUENCE 3	• FONCTION MAINTENANCE	• 02H00

PROGRAMME FORMATION SSIAP 3

VALIDATION DE LA FORMATION

Pour être certifié, le candidat doit obtenir une moyenne d'au moins 12 sur 20 aux épreuves écrites, sans note inférieure à 8, et être déclaré apte à l'épreuve orale. Une moyenne inférieure à 12 pour les épreuves écrites entraîne l'ajournement. L'aptitude à l'épreuve orale reste acquise pendant un an après l'examen initial. Durant cette période, le candidat peut repasser uniquement la ou les épreuves échouées sans obligation de suivre une nouvelle formation. Dans ce cas, une note minimale de 10 est exigée pour l'épreuve repassée, quelle que soit la moyenne obtenue précédemment. Au-delà de ce délai, une formation complète sera nécessaire avant de se représenter à l'examen. La réussite permet l'obtention du diplôme SSIAP 3, à renouveler tous les trois ans avant sa date de fin de validité.

Validation par bloc de compétences

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues d'un SSIAP 3 pourront être reconnus au titre de SSIAP 3

Recyclage

Recyclage tous les 36 mois

A l'issue de la formation

A l'issue de la formation, un Certificat de réalisation Conforme aux modalités du Ministère du Travail, ce certificat est délivré aux personnes ayant suivi la formation dans sa totalité

MODALITÉS

Accessibilité

Une personne en situation de handicap peut tout à fait obtenir son certificat d'équipier de première intervention si elle est capable de mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues de la part de ce dernier. *

« Dans le cas où le candidat ne peut mettre en oeuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques ou mentales, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un équipier de première intervention, il se verra délivrer une attestation de suivi de formation mentionnant notamment les résultats des acquis (partiels, du fait du handicap) de la formation. »

*Référent handicap : Maxence Barthelemy - 06 48 35 89 59
contact@leones-formation.fr

Les modalités et délais d'accès

- Dossier d'inscription à retirer et compléter
- Inscription 15 jours avant le début de la formation.

Modalité d'évaluation

- Épreuve écrite 1

Questionnaire à choix multiples (QCM) de 40 questions couvrant l'ensemble du programme

- Épreuve écrite 2

Rédaction d'une notice technique de sécurité dans le cadre de l'aménagement ou du réaménagement de locaux appartenant à un groupement d'établissements non isolés de 1ère ou 2ème catégorie. Le rendu doit inclure :

- · Une présentation générale du projet,
- · La consistance des travaux,
- · Les incidences administratives et techniques en lien avec la commission de sécurité,
- · Une notice descriptive comportant :
- · L'impact éventuel sur le classement initial,
- · La nature des aménagements et des matériaux utilisés,
- · Les informations relatives aux dégagements,
- · Les renseignements sur les nouveaux équipements ou installations (SSI, désenfumage, compartimentage, locaux à risques, etc.).

- Épreuve orale

Après 15 minutes de préparation, les deux chefs de service de sécurité interrogent le candidat, sous la supervision du président du jury, sur des thèmes liés à la pratique quotidienne de la fonction de chef de service sécurité. Le président peut également poser une ou plusieurs questions supplémentaires.

PROGRAMME FORMATION SSIAP 3